

EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2022080005	19/12/2022

Référence de la décision : A/FB/2022-12-029

Délivrance d'un certificat de sécurité unique à Normandie Rail Services :

A été délivré, à la demande de la société Normandie Rail Services, un certificat de sécurité unique afin de pouvoir assurer des services de transport de marchandises y compris la réalisation de transports exceptionnels, le transport de marchandises dangereuses (toutes les classes), à l'exclusion de la circulation de véhicules de travaux et marchandises roulantes, sur une partie du réseau du système ferroviaire tel que défini à l'article 1er du décret n° 2019-525 du 27 mai 2019 relatif à la sécurité et à l'interopérabilité du système ferroviaire et modifiant ou abrogeant certaines dispositions réglementaires.

Ce certificat est valable jusqu'au 18 décembre 2027.